



La grande faune et notamment les cervidés effectuent de nombreux déplacements - Photo : Maxime Passerault

Depuis plusieurs années, des zones protégées et/ou gérées durablement ont été créées afin de préserver des milieux remarquables et en régression : parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000, etc.

Toutefois, la disparition d'espèces ou de populations d'espèces continue à s'accroître. La seule conservation de sites isolés les uns des autres ne prend pas en compte les déplacements des espèces pourtant nécessaires à leurs maintiens (échanges génétiques lors de la reproduction, recherche de nourriture, migrations saisonnières...).

En parallèle, même les espèces plus « ordinaires » sont fragilisées par la disparition d'espaces et la fragmentation importante du territoire occasionnée, entre autre, par l'étalement urbain et la construction d'infrastructures.

Une nouvelle approche de conservation de la nature est donc apparue : la **trame verte et bleue**. Son objectif est de maintenir les grands équilibres entre les espaces urbains et naturels. Elle est basée sur les notions de réseaux et de connectivités écologiques entre les espaces importants pour la biodiversité, c'est-à-dire sur la recherche de connexions entre les différents maillons des réseaux. La prise en compte de la nature s'étend désormais au-delà des milieux naturels strictement délimités, pour aller en direction des milieux agricoles, des zones urbanisées, des infrastructures, en cherchant à concilier les intérêts écologiques dans l'aménagement du territoire.

## Fonctionnement de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue est constituée d'espaces « réservoirs » qui correspondent à des espaces remarquables dans lesquels des espèces patrimoniales à sauvegarder réalisent tout ou partie de leur cycle de vie.

Elle comprend également les « corridors écologiques » c'est-à-dire les axes de communication biologiques utilisés par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux. Ceux-ci peuvent être structurés différemment en fonction des capacités de déplacement des espèces.

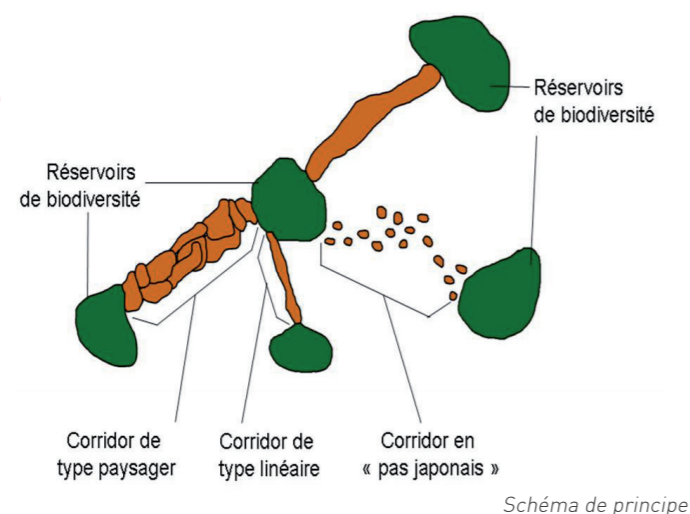
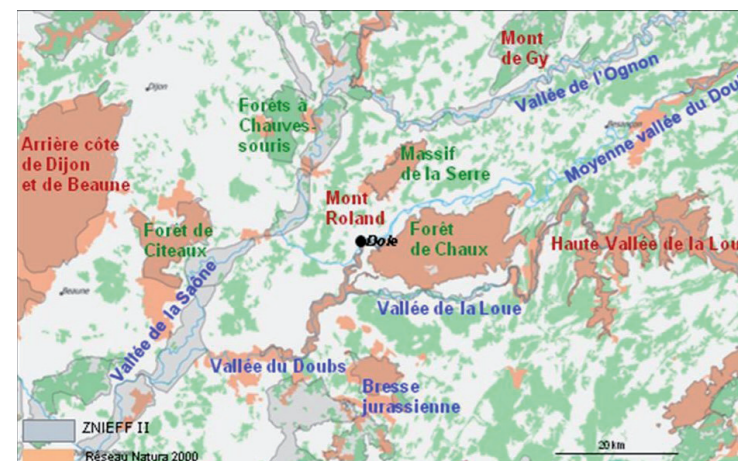


Schéma de principe

## Le Grand Dole dans son environnement régional



Le Grand Dole, au cœur de plusieurs réseaux écologiques : forestiers, aquatiques et zones humides, pelouses sèches.

Le Grand Dole est au centre d'un réseau d'importants massifs forestiers bourguignons et franc-comtois qui forment un réseau de sites inscrits dans le réseau européen Natura 2000. Les forêts plus réduites et morcelées qui bordent les vallées de la Saône, de la Loue, du Doubs et de l'Ognon assurent la jonction entre ces grands massifs.

D'autre part, les pelouses sèches dolaises, en prolongement de l'axe rhodanien, sont particulièrement propices à accueillir des espèces méridionales en limite d'aires de répartition. Cette situation géographique confère au Grand Dole une importance particulière pour leur maintien dans cette partie de la France.

Enfin, le périmètre du Grand Dole comporte trois confluences majeures en tête du bassin versant du Rhône : Saône et Doubs, Saône et Ognon, Doubs et Loue. L'agglomération est en conséquence une zone sensible pour la diffusion des espèces aquatiques et des espèces terrestres empruntant les vallées pour leurs migrations ou leur dispersion.

De part sa position, la diversité et la richesse des milieux présents sur son territoire, le Grand Dole a une responsabilité pour assurer le fonctionnement du réseau écologique interrégional. Plusieurs corridors écologiques s'étendent au-delà du Grand Dole et un travail partenarial est indispensable avec les collectivités voisines pour assurer ce continuum.

## L'intégration de la trame verte et bleue dans la politique du Grand Dole

Par définition, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) engagé sur le territoire doit définir les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Il détermine les espaces et sites naturels à protéger et peut en définir la localisation ou la délimitation. La communauté d'agglomération, de part ses compétences « Aménagement de l'espace » et « Protection et mise en valeur de l'environnement », s'est logiquement inscrite dans cette

Une assistance technique permettant l'aide à la décision est donc nécessaire sur les choix à faire concernant les actions pouvant être mise en œuvre. Les services de la communauté d'agglomération accompagnent les communes dans la mise en œuvre réglementaire et opérationnelle de la trame verte et bleue.

### Contacts

Service Aménagement de l'espace (03.84.82.88.84)

Pour les questions sur la traduction réglementaire dans les documents d'urbanisme.

Service Environnement (03.84.79.78.40)

Pour la mise en place du programme d'actions.

démarche d'élaboration d'une trame verte et bleue à l'échelle de son territoire.

Les communes peuvent elles-mêmes être porteuses de projets en déclinant la trame verte et bleue dans leur document d'urbanisme et en mettant en place des actions spécifiques. Pour cela, l'étude propose et cartographie plusieurs opérations sur chacune des communes du Grand Dole.



De nombreux amphibiens sont retrouvés sur les routes au moment des migrations saisonnières - Photo : Maxime Passerault

## Porter à connaissance et accompagnement du Grand Dole



Ateliers de travail du 17 septembre 2009  
Photo : AgroParisTech - SL - CPH

### Réglementaire

Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, un porter à connaissance sera transmis à la commune. Il permettra de rappeler les orientations retenues à l'échelle intercommunale, expliquera les objectifs à atteindre et fera des préconisations sur les moyens pour les réaliser. Ainsi le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement et les documents graphiques devront indiquer les éléments repérés et ainsi les rendre opposables.

### Opérationnelle

La déclinaison de la trame verte et bleue dans la réglementation d'urbanisme de chaque commune, sera un appui pour structurer les 26 actions identifiées.

La mise en oeuvre de l'ensemble des actions dépendra de la mobilisation des acteurs oeuvrant sur le territoire : collectivités territoriales, associations, institutions... et se fera donc en fonction des opportunités locales. Le Grand Dole pourra également répondre à des appels à projets européens, nationaux ou régionaux qui viseraient des opérations en faveur de la trame verte et bleue, dans le but d'initier des programmes d'actions.

## Evaluation

L'ensemble du travail de cartographie de l'étude Trame Verte et Bleue permet de disposer d'un état des lieux initial de l'occupation du sol. Une évaluation du taux d'application des différentes actions à mettre en œuvre pourra donc être réalisée régulièrement grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique. Cet outil permettra de suivre l'aménagement du territoire et de juger de sa capacité d'accueil et de déplacement pour la faune et la flore.

Ce suivi de l'occupation du sol pourra être associé à une approche naturaliste visant à évaluer les espèces présentes sur le territoire et l'état de conservation de leurs populations. Suite au Grenelle de l'environnement, une liste d'espèces déterminantes trame verte et bleue c'est-à-dire des espèces plus ou moins menacées sera définie localement, pour lesquelles les territoires ont une responsabilité pour leur conservation et qui sont indicatives d'une bonne connectivité écologique.

54, RUE ANDRÉ LEBON - BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40 - Fax : 03 84 79 78 43 - [info@grand-dole.fr](mailto:info@grand-dole.fr) - [www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr)



# Un outil pour la biodiversité du Grand Dole

Créer une trame verte et bleue sur un territoire, c'est créer des liens entre différents milieux (aquatiques, forestiers, prairies...) pour favoriser le déplacement des espèces animales et végétales. Dans la continuité du Grenelle de l'Environnement, les communes peuvent désormais s'appuyer sur le travail du Grand Dole pour intégrer la problématique « biodiversité » dans leurs documents d'urbanisme et dans la mise en œuvre de leurs projets.



[www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr)

# Le territoire du Grand Dole

## Quelques actions relatives à la « Trame verte »

La trame verte repose sur le maillage entre les espaces naturels terrestres, essentiellement constitués par les milieux agricoles et les milieux forestiers.



Passage à faune à Rahon sur l'A39 - Photo : Grand Dole - Caroline Champailier

### Créer ou adapter un passage à faune

Un des points de blocage au déplacement des espèces concerne le passage des infrastructures routières notamment qui fragmentent le territoire. Illustré par les nombreuses collisions avec la faune, le franchissement des infrastructures peut être amélioré grâce à des aménagements adaptés sur les ouvrages existants ou en créant de nouveaux passages pour les corridors importants. Sur le Grand Dole, cette action permettrait notamment de relier le Massif de la Serre et la Forêt de Chaux.

## Conservation ou planter des haies

Les haies forment des corridors écologiques très utilisés par certaines espèces et permettent de connecter entre eux les bosquets et massifs forestiers dispersés sur le territoire. Implantées en bordure de prairies, des cultures ou des chemins, elles agrémentent également le paysage. Ce sont aussi des lieux de nidification pour de nombreux passereaux. Les différents fruits des arbres et arbustes qui les composent offrent une ressource alimentaire indispensable en automne et en hiver.



Le Grand Rhinolophe suit les éléments du paysage tels que les haies, pour se déplacer - Photo : CPEPESC - Jean-Michel Bompar



Mosaïque de milieux alternant entre bosquets et pelouses sèches sur le Mont Roland - Photo : Grand Dole - Caroline Champailier

## Conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts en herbe

Cette action s'adresse aux réservoirs de biodiversité de type pelouses sèches. Les espèces qui y sont associées ont besoin de prairies conservant des haies ou quelques arbres, buissons ou murets épars. Augmenter les surfaces en herbe dans certains secteurs facilite également le déplacement de la majorité des espèces par rapport à des étendues cultivées uniformes ou des plantations denses, qui sont difficilement franchissables.

## Conservation, recréer un réseau de vergers

Les vergers d'arbres de hautes tiges en prés fauchés ou pâturés sont des milieux complémentaires ou uniques pour plusieurs espèces liées aux habitations (Chouette chevêche, chauves-souris...). En périphérie immédiate des villages, ils sont soumis à une forte pression foncière et disparaissent progressivement. Le maintien des vergers existants ainsi que des plantations complémentaires sont à encourager pour favoriser la biodiversité à proximité des bourgs.

## Les chiffres

**5** réservoirs de biodiversité identifiés sur le Grand Dole : le Massif de la Serre, la Forêt de Chaux, le Bois du Recépage, la Vallée du Doubs, le Mont Roland avec le réseau de pelouses calcaires alentour.

**26** actions pour notre territoire : un vaste catalogue d'actions et une cartographie ont été élaborés pour mettre en application la trame verte et bleue du Grand Dole. Toutes ces actions spécifiques sont complémentaires pour assurer un meilleur continuum.

## Quelques actions relatives à la « Trame bleue »

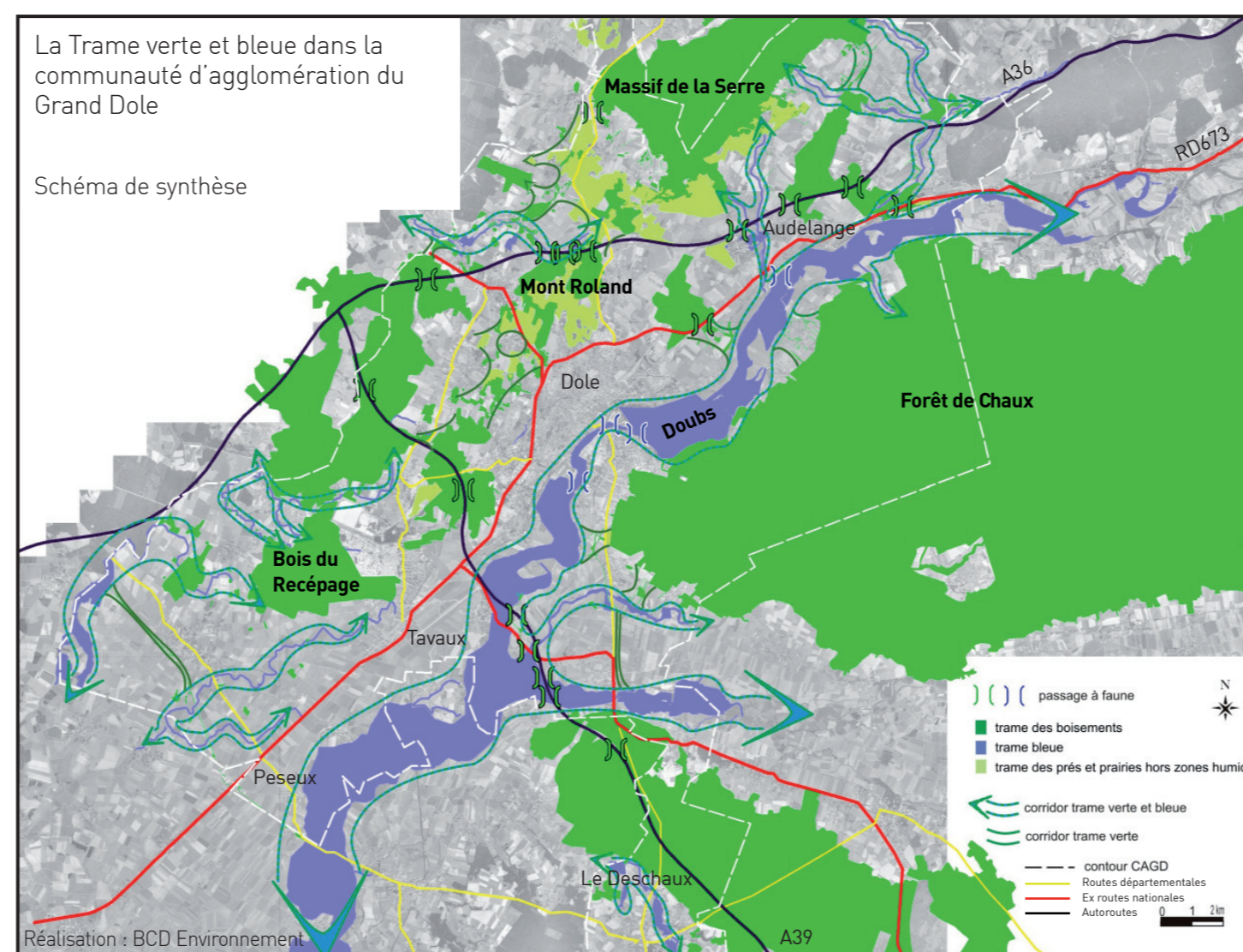
La trame bleue reprend le réseau des milieux aquatiques tels que les cours d'eau, les mares ou encore la végétation liée aux zones humides.

### Conservation ou Créer une ripisylve

La ripisylve est un écosystème sensible qui correspond à la végétation des berges des cours d'eau. Située entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, elle assure plusieurs fonctions indispensables (habitat d'espèces, autoépuration de l'eau...). La création ou la conservation de cet élément linéaire qui marque généralement les limites de parcelles, permet d'introduire un milieu favorable au déplacement d'espèces dans un milieu ouvert et homogène. Ce type d'action est à associer à une amélioration de la qualité de l'eau et la morphologie des cours d'eau pour accroître son efficacité.



Ripisylve le long du Doubs - Photo : EPTB Saône Doubs - Sophie Horent



Cette carte synthétise la trame verte et bleue proposée sur le territoire du Grand Dole à partir de ses composantes majeures : trame verte, trame bleue, trame des prairies, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Plusieurs actions différentes sont imbriquées dans chaque trame. Elles sont détaillées pour chaque commune à une échelle plus fine (de l'ordre du parcellaire). Les extrémités de corridors sous forme de pointes de flèches indiquent que les continuités se poursuivent au-delà du périmètre du Grand Dole et sous-entendent une prise en compte plus globale, à l'échelle interrégionale.

## Faciliter le franchissement d'un seuil

Certains seuils sur le Doubs sont périodiquement infranchissables pour les poissons. L'installation de passes à poisson quand la chute d'eau est trop importante ou l'augmentation du débit peuvent être des actions bénéfiques au déplacement des ces espèces. Se présentant sous la forme d'une sorte d'escalier constitué d'une succession de petits bassins, une passe à poissons permet aux poissons migrateurs ainsi qu'aux poissons cherchant les têtes de bassin pour se reproduire, de s'affranchir des obstacles.



Passe à poissons de Rurey - Photo : Syndicat mixte de la Loue



Frange de roselière autour d'un étang - Photo : EPTB Saône Doubs - N. Terrel

## Développer les roselières

Les roselières sont des zones humides favorables à la faune : poissons, amphibiens, insectes, oiseaux. Leur développement permettrait de renforcer un réseau de haltes migratoires pour les oiseaux par exemple et donc d'améliorer les corridors à vaste échelle. Plus localement, les roselières permettent aux animaux qui la peuplent de se nourrir, de se protéger contre les prédateurs et d'y nicher afin d'élever leurs petits.

## Conservation, recréer un réseau de mares

Les mares encore existantes, qu'elles soient forestières ou agricoles, sont actuellement relativement éloignées les unes des autres ce qui limite les possibilités d'échanges pour les amphibiens notamment. La création d'autres mares à proximité (centaines de mètres) permettrait de renforcer ce réseau sur le long terme. Une prise en compte de leur environnement est également nécessaire : maintien de prairies, passages des infrastructures...



Une mare peut servir pour l'abreuvement du bétail tout en assurant une fonction écologique - Photo : EPTB Saône Doubs - Sophie Horent

## Actions d'ordre général

- Améliorer les connaissances naturalistes, au sein de réservoirs de biodiversité mais surtout en dehors.
- Développer la nature en ville par des aménagements paysagers et écologiques ainsi qu'une gestion raisonnée des espaces publics.

**Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée qui précise :**

- L'objectif : la problématique visée (conservation ou amélioration de la connectivité biologique), le milieu naturel concerné et les enjeux

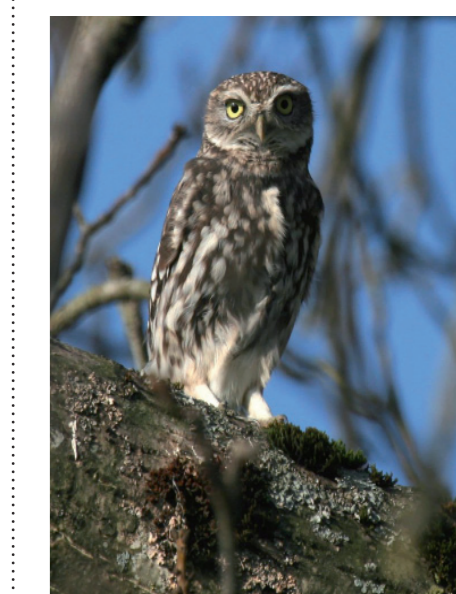
- Le détail de l'action : moyens techniques et financiers à développer pour atteindre l'objectif

- Les aides financières : organismes pouvant être sollicités pour une recherche de financement

- Outils de protection et de valorisation : textes de lois et inventaires susceptibles de réglementer les pratiques en place et le devenir des milieux

- Outils d'urbanisme : types de classements possibles dans les documents d'urbanisme

- Références bibliographiques : sources documentaires qui étayent l'action.



La chouette chevêche niche dans les cavités des arbres fruitiers - Photo : LPO Franche-Comté Jean-Philippe Paul